AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2574
FR0004007813-FS1154

15 novembre 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

KAUFMAN & BROAD SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 novembre 2016, la société par actions simplifiée Artimus Participations[1] (127 avenue Charles de Gaulle, 92207 Neuilly-sur-Seine Cedex) a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 novembre 2016, le seuil de 5% du capital de la société KAUFMAN ET BROAD SA et détenir 1 063 046 actions KAUFMAN ET BROAD SA représentant autant de droits de vote, soit 5,10% du capital et 3,72% des droits de vote de cette société[2]

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions KAUFMAN & BROAD SA hors et sur le marché.

[1] Société détenue par des salariés et dirigeants de la société KAUFMAN & BROAD SA dont aucun ne détient le contrôle de la société au sens de l'article 233-3 du code de commerce.
[2] Sur la base d'un capital composé de 20 837 039 actions représentant 28 545 097 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.